

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 36-481-1936 Occupation et mutation de terrains.

n° 36-481-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 décembre 1936

Numéro JO

n° 481 du 31/12/1936

Date du numéro

31 décembre 1936

TEXTE INTÉGRAL

sont mis à la disposition pleine et entière de l'autorité militaire les lots de terrain ci-après désignés : 1° Un terrain urbain de douze hectares, sis à l'est de la route d'Ambouli et à cent mètres au sud du tube de liaison des salines, immatriculé au nom de l'Etat français sous le n° 205 du Livre foncier de la colonie ; 2° Un terrain urbain de six mille neuf cent cinq mètres carrés trente-sept, sis dans le quartier de la Cité enfantine au sud de la voie de raccordement des salines et immatriculé au nom de l'Etat français sous le n° 206 du Livre foncier de la colonie ; 4° Un terrain urbain de quatre mille six cent quatre-vingt-neuf mètres carrés, si dans le quartier de la Cité enfantine, au nord de la voie de raccordement des salines et immatriculé sous le n° 207 du Livre foncier de la colonie.